



Atlantic Regional Council 2025

May 2-4
St. John's, NL

Bonjour,

Nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil régional de l'Atlantique se déroulera du 2 au 4 mai 2025 au Sheraton Newfoundland, à St. John's, Terre-Neuve.

Nous avons très hâte de rassembler l'ensemble de nos gens de la région de l'Atlantique pour célébrer et en apprendre les uns des autres.

Nous revenons à l'horaire de fin de semaine pour l'événement cette année alors que la rencontre de la présidente se déroulera le jeudi 1er mai et les séances plénières sont prévues du vendredi 2 mai au dimanche 4 mai.

Veuillez vous assurer que les déléguées et délégués sont en mesure de rester sur place jusqu'à la fin de la séance du dimanche 4 mai 2025.

L'inscription au Conseil régional de l'Atlantique se fera uniquement au moyen de [notre système d'inscription en ligne](#). Les présidentes et présidents de sections locales devraient avoir reçu leur nom d'utilisateur et leur mot de passe dans un courriel distinct. Si vous avez de la difficulté à ouvrir une session, veuillez envoyer un message à registration@unifor.org pour obtenir de l'aide.

L'information sur le nombre de déléguées et délégués auquel chaque section locale a droit sera envoyée directement aux présidentes et présidents de sections locales. Veuillez communiquer avec laura.vickery@unifor.org pour obtenir une explication détaillée du nombre de déléguées et délégués auquel votre section locale a droit.

Au plaisir de vous voir toutes et tous à St. John's!

En toute solidarité,



Morgan Palmer
Présidente du conseil régional
de l'Atlantique



Jennifer Murray
Directrice de la région de l'Atlantique

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

Le jeudi 1 mai

9 h 00 Réunion des présidentes et présidents

Le vendredi 2 mai

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

12 h 00 Caucus sur l'Action féministe

17 h 00 Ajournement quotidien
Caucus des jeunes travailleuses et travailleurs

19 h 00 Réception d'accueil

Le samedi 3 mai

8 h 00 Caucus des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones
et de couleur

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

12 h 00 Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une InCapacité

17 h 00 Ajournement quotidien
Caucus LGBT

Le dimanche 4 mai

9 h 00 Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

12 h 00 Ajournement

Des ordres du jour détaillés seront distribués sur place.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour le CRA se feront entièrement en ligne au: <https://register1.unifor.org>. **La date limite pour l'inscription est le jeudi 17 avril, 2025.**

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale ont déjà été envoyées dans un courriel spécial. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Pour inscrire votre délégation, sélectionnez l'un des événements suivants :

- Conseil régional de l'Atlantique 2025
- CRA 2025 Réunion des président(e)s

Pour vous inscrire à plusieurs événements, veuillez vous déconnecter et vous reconnecter pour sélectionner l'événement suivant sur l'écran d'accueil.

Notes Importantes

Les membres actuels du comité exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, conformément aux [règlements du CRA](#).

Chaque membre de votre délégation DOIT être inscrit avec une adresse courriel unique. Nous vous recommandons de NE PAS utiliser les courriels des compagnies. Ces adresses seront utilisées pour contacter chaque membre afin de vérifier les détails de l'inscription et lui faire remplir un questionnaire confidentiel d'auto-identification sur l'équité.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante laura.vickery@unifor.org.

RÉUNION DES PRÉSIDENTES ET PRÉSIDENTS

Le jeudi 1 mai, de 8 h 30 à midi

Date limite pour l'inscription : Le jeudi 17 avril, 2025

Veuillez vous inscrire à l'adresse <https://register1.unifor.org>.

CAUCUS SUR L'ÉQUITÉ

Veuillez noter que les caucus sur l'équité seront des activités à huis clos auxquelles les alliés ne seront pas invités. Après avoir été inscrits sur le portail en ligne, tous les participants recevront un courriel les invitant à s'identifier comme faisant partie de leur(s) groupe(s) respectif(s) en quête d'équité.

DÉSIGNATIONS DE LA DÉLÉGATION

Vous trouverez l'information sur le nombre de déléguées et de délégués auquel votre section locale a droit en consultant [les règlements du Conseil régional de l'Atlantique](#).

L'information sur le nombre de déléguées et de délégués auquel votre section locale a droit est envoyée directement à la présidente ou au président de votre section locale dans un courriel distinct. Si vous n'avez pas reçu cette information ou si vous avez des questions, veuillez communiquer avec laura.vickery@unifor.org.

Sections locales avec une seule unité

1 à 250 membres – 1 déléguée ou délégué

251 à 500 membres – 2 déléguées ou délégués

501 à 750 membres – 3 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 4 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 5 déléguées ou délégués

et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

Sections locales ou organismes subordonnés composés

Chaque unité de négociation de 250 membres ou plus d'une section locale composée a droit au nombre de déléguées et délégués admissibles selon les critères suivants :

250 à 500 membres – 1 déléguée ou délégué

501 à 750 membres – 2 déléguées ou délégués

751 à 1 000 membres – 3 déléguées ou délégués

1 001 à 1 250 membres – 4 déléguées ou délégués

et une personne déléguée de plus pour chaque tranche additionnelle de 250 membres

STATUT DE DÉLÉGUÉE OU DÉLÉGUÉ

Les déléguées et délégués sont les seuls membres de la délégation à avoir à la fois droit de parole et droit de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de déléguées et délégués calculé selon la formule indiquée ci-dessus.

Il n'y a que les déléguées et délégués qui peuvent être candidates et candidats pour des postes faisant l'objet d'un vote de l'assemblée (par ex. postes au sein de l'exécutif du Conseil régional de l'Atlantique ou les comités permanents autres qui ne sont pas des groupes sur l'équité).

Les déléguées spéciales et délégués spéciaux ont droit de parole, mais n'ont pas droit de vote au conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre comité exécutif, des présidentes ou présidents d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (Autochtones, personnes noires, personnes de couleur, jeunes, personnes ayant une incapacité, femmes ou membres de la communauté LGBTQ). Les déléguées spéciales et délégués spéciaux appartenant à un groupe en quête d'équité peuvent être candidates et candidats au sein de leur comité d'équité respectif.



Les observatrices et observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote lors de ce conseil. Il peut s'agir de membres de sections locales qui ne se qualifient pas en tant que déléguées spéciales ou délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observatrices ou observateurs.

Des déléguées suppléantes ou délégués suppléants peuvent remplacer une déléguée ou un délégué ayant droit de vote dans le cas où cette personne doit s'absenter du conseil. Les déléguées suppléantes ou délégués suppléants n'ont pas droit de parole ni droit de vote sauf s'ils remplacent une déléguée ou un délégué ayant droit de vote. Les déléguées suppléantes et délégués suppléants ne peuvent être remplacés par la présidente ou le président ou encore la personne désignée comme étant la cheffe ou le chef de la délégation au comptoir d'inscription situé sur les lieux du conseil. Chaque section locale peut inscrire une seule personne comme déléguée suppléante ou délégué suppléant.

ÉLECTIONS

Des élections auront lieu afin de pourvoir les postes actuellement vacants au sein de l'exécutif et des comités permanents. Les postes vacants à pourvoir sont les suivants :

Vice -Président(e) du CRA - 1
Membre ordinaires du CRA (Î.-P.-E.) - 1
Membre ordinaires du CRA (T.-N.-L.) - 1
et tout autre poste qui deviendrait vacant au Conseil

Comité permanent d'action politique du CRA - 2
Comité permanent PAEF/dépendances du CRA - 1
Comité permanent sur la santé et sécurité du CRA - 1

Les membres qui désirent soumettre leur candidature pour l'un de ces postes doivent être inscrits en tant que déléguées ou délégués et avoir le support de leurs sections locale.

Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant une incapacité du CRA - 2
Comité permanent des travailleuses et travailleurs noirs, autochtones et de couleur du CRA - 1

Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs caucus sur l'équité. Les membres de groupes en quête d'équité inscrits en tant que délégué(e)s ou délégué(e)s spéciales peuvent soumettre leur candidature pour un poste au sein de leurs comités permanents respectifs. Les membres doivent avoir le soutien de leur section locale pour pouvoir se présenter.

Pour des renseignements sur les responsabilités des membres de l'exécutif du Conseil et des comités permanents, veuillez consulter les règlements du Conseil régional de l'Atlantique.

Les élections faisant l'objet d'un vote de l'assemblée se dérouleront le samedi 3 mai. L'inscription sera fermé au moins 1 (une) heure avant le vote.

Nominations pour les élections

Les nominations formelles pour l'exécutif et les comités permanents du CRA auront lieu pendant le Conseil. Conformément à [nos règlements](#) (Article 5 : Élections) :

...une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.

Veuillez noter que les candidat(e)s doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la ou du président de leur section locale avant d'accepter une mise en candidature. Les sections locales d'origine des membres du comité exécutif et des comités permanents du CRA doivent s'engager à soutenir financièrement votre mandat de trois (3) ans,

y compris les coûts associés à votre participation au CRA en tant que membre de leur délégation pour votre mandat. Le soutien financier peut également inclure le temps perdu pour le travail en comité et/ou des séances de formation à Port Elgin, entre autres.

Les membres qui désirent soumettre leur candidature à un poste en particulier doivent remplir le formulaire de confirmation de l'appui ci-joint et le faire signer par la présidente ou le président de leur section locale. Vous pouvez envoyer ce formulaire par courriel à laura.vickery@unifor.org ou l'imprimer et le remettre au moment de la mise en candidature.

ACCESSIBILITÉ

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour des besoins liés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat.

Tous les documents peuvent être fournis dans un format plus accessible aux besoins des membres, sur demande.

Veuillez envoyer vos demandes par courriel à laura.vickery@unifor.org.

VOYAGES ET LOGEMENTS

Voyages

Les délégués qui se rendent à St-John's, T.-N.-L. par avion sont invitées à utiliser le code suivant sur aircanada.com pour bénéficier de prix réduits sur leurs billets.

Air Canada: UEWBC961 Réservez en ligne sur le site aircanada.ca

Porter Airlines: UNAT25 Réservez en ligne sur flyporter.com

Sheraton Newfoundland

L'hôtel Sheraton Newfoundland, 115 Cavendish Square, St-John's, T.-N.-L. Le tarif des chambres est de 189,00 \$, la nuitée en occupation simple ou double, chambre traditionnelle. La date limite pour les réservations est le vendredi 28 mars, 2025. Réservez par téléphone au 1-709-726-4980 ou en ligne avec [le lien sécurisé](#).

AU CONSEIL

Enregistrement à la conférence

La table d'inscription sur place est provisoirement programmée aux heures suivantes pour l'enregistrement des délégué(e)s.

Le jeudi 1 mai	12 h 00 à 19 h 00
Le vendredi 2 mai	8 h 00 à l'adjournement quotidien
Le samedi 3 mai	8 h 00 à l'adjournement quotidien
Le dimanche 4 mai	8 h 30 à l'adjournement

L'inscription sera fermée au moins une heure avant le scrutin.

Service de garde

Des services de garde seront fournis sans frais pour les enfants de la petite enfance jusqu'à 14 ans qui ont été inscrits avant la date limite du vendredi 17 mai, 2024.

Les formulaires d'inscription doivent être reçus à la date limite pour garantir l'acceptation aux services de garde! Les services de garde seront disponibles aux heures suivantes :

Le jeudi 1 mai	8h30 à 17h30
Le vendredi 2 mai	8h30 à 17h30
Le samedi 3 mai	8h30 à 17h30
Le dimanche 4 mai	8h30 à ½ heure après l'ajournement

RÉSOLUTIONS

Modifications du règlement

Veillez noter que, conformément aux règlements du CRA, article 9 : Amendements :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 3 mai 2024. Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le vendredi 10 mai 2024.

Les résolutions peuvent être soumises par courriel à laura.vickery@unifor.org.

Résolutions Générales

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le **jeudi 17 avril 2025**. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

Veillez consulter l'exemple de résolution en langage clair sur la page suivante pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

- Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous
- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement – évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.



Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

Parce que :

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va » et « parce que » aident les délégués et déléguées à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

ÉCHÉANCES IMPORTANTES

- Envoi de modifications aux règlements
- Réservation à l'hôtel
- Inscription au service de garde d'enfants
- Inscription au conseil
- Envoi de résolutions

- Lundi 24 mars
- Vendredi 28 mars
- Vendredi 28 mars
- Jeudi 17 avril
- Jeudi 17 avril

